



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Le **17 juin 2025 à 18 heures**, le Comité Syndical du SITCOM Côte sud des Landes dûment convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Alain CAUNEGRE.

Date de convocation : 11 juin 2025

Nombre de membres en exercice : **39** titulaires

Secrétaire de séance : Bérangère SABOURAULT

Présents avec voix délibérative : **20** (titulaires + suppléants à voix délibérative) Quorum requis : **20**

Représentés : Nombre de voix : (titulaires+suppléants à voix délibérative +pouvoirs) : **20**

Présents avec voix délibérative :

CC. MACS

Françoise AGIER ; Jean-Luc BELESTIN ; Francis BETBEDER ; Alain CAUNÈGRE ; Régis DUBUS ; Patrick MONDENX ; Dany JAMMES

CAGD

Hervé DARRIGADE ; Jean LAVIELLE ; Bérangère SABOURAULT

CC. PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

Thierry GUILLOT ; Francis LAHILLADE ; Jean-Louis PEYRELONGUE ; Roland DUCAMP

CC. DU SEIGNANX

Pierre PASQUIER ; Alain PERRET ; Philippe POURTAU

CC. COTE LANDES NATURE

Gérard NAPIAS ; Christian VIGNES ; Jean-Louis DAVERAT

Absents :

CC. MACS

Joël CANTIN ; Pascale CASTAGNET ; Jean-Claude DAULOUEDE ; Bertrand DESCLAUX ; Bernard FRACCHETTI ; Jean-François MONET ; Pierre PECASTAINGS ; Denis BECUS ; Patrick BENOIST ; Antoine COELHO ; Jean-Michel DULER ; Edouard DUPOUY ; Damien GARAT ; François GUILLAMET ; Patrice LARD ; Alain SOUMAT

CAGD

Alain BERGERAS ; Alexandra BOGNENKO-SANIEZ ; Martine ERIDIA ; Martine LABARCHEDE ; Laurent LAFOURCADE ; Julien RELAUX ; Jean SOUBLIN ; Albert AUZEMERY ; Thierry BOURDILLAS ; Philippe CASTEL ; Philippe DELMON ; Vincent DEZES ; Julien DUBOIS ; Alain DUBOURDIEU ; Alain GODOT ; Caroline JAY ; Florence PEYSALLE

CC. PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

Stéphane BELLANGER ; Luc De MONSABERT ; Bernard DUPONT ; Didier LAFOURCADE ; Didier SAKELLARIDES ; François CLAUDE ; Christian DAMIANI ; Corinne De PASSOS ; Christian FORTASSIER ; Sylviane LESCOUTTE ; Didier MOUSTIÉ ; Marlène PERRIAT

CC. DU SEIGNANX

Jean-Marc LARRE ; Valérie CORNU ; François TRAMASSET ; Didier HERBERT ; Marc MABILLET

CC. COTE LANDES NATURE

Nathalie CAMOUGRAND ; François CORDOBES ;

Denis VEJUX ; Francis LABOUDIGUE ; Muriel LAGORCE ; Michel LAMOLIE ; Marc VERNIER

Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut délibérer.

DEL_2025_058

Politique Environnementale de l'Unité de Valorisation Energétique dans le cadre de la démarche ISO 14001

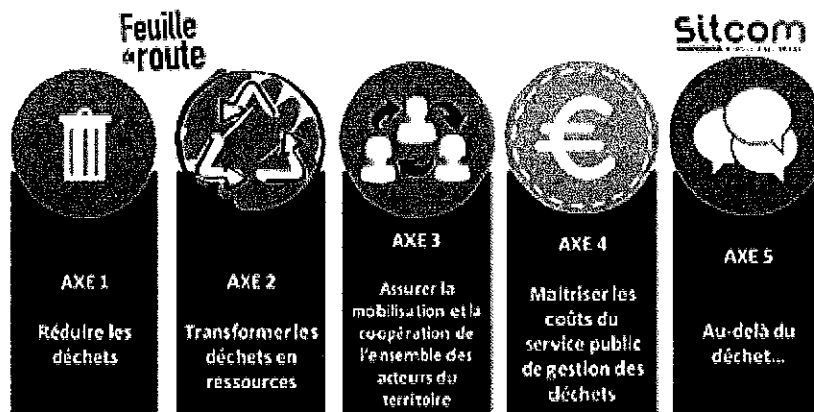
Monsieur Thierry GUILLOT, Vice-Président, expose :

Le Sitcom exploite en régie depuis 2016 l'Unité de Valorisation Energétique de Bénésse-Maremne. Cette unité, d'une capacité de traitement de 91 000 tonnes/an, permet la production annuelle de 55 GWh d'électricité à partir de la combustion des déchets du territoire, revendue sur le réseau électrique.



Elle répond aux meilleures techniques disponibles, permettant ainsi de tendre vers le meilleur compromis possible entre performance environnementale, performance énergétique et maîtrise des coûts.

Cette unité occupe une place centrale dans la vision stratégique du Sitcom, en s'inscrivant dans les différents axes de la Feuille de route 2021-2026 du syndicat :



AXE 1 : Réduire les déchets,

avec un objectif de sensibiliser la population et de proposer des actions permettant de diminuer les quantités de déchets à la source ;

AXE 2 : Transformer les déchets en ressources,

avec un objectif d'optimiser le fonctionnement de l'unité de valorisation et d'engager le programme « Le Sitcom se Décarbone » dans une dynamique de lutte contre le changement climatique ;

AXE 3 : Assurer la mobilisation et la coopération de l'ensemble des acteurs

avec le pilotage d'une démarche visant à trouver des solutions pérennes pour le traitement des déchets sur le territoire à moyen terme ;

AXE 4 : Maîtriser les coûts du service public de gestion des déchets,

avec un objectif de connaître avec précision nos coûts de production pour appuyer nos décisions stratégiques ;

AXE 5 : Au-delà du déchet...,

avec un objectif de développer les systèmes de management environnementaux sur nos activités industrielles et de dynamiser notre démarche de sobriété énergétique.

Ainsi, dans l'objectif de promouvoir une gestion respectueuse de l'environnement dans le fonctionnement de l'Unité de Valorisation Énergétique, et de poursuivre plus largement la démarche énergétique menée dès le début d'exploitation de l'installation, les équipes parties prenantes du Sitcom s'engagent dans la mise en place d'un système de management de l'environnement selon le référentiel ISO 14001. Ce référentiel, basé sur le principe de l'amélioration de la maîtrise environnementale, fournit un cadre pour le suivi et l'appropriation de la démarche par l'ensemble de nos équipes, et garantir la pleine maîtrise opérationnelle et environnementale de l'UVE.

NOS OBJECTIFS PRIORITAIRES SONT LES SUIVANTS :

AMELIORER la maîtrise de l'impact environnemental de nos activités en :

- prévenant toute anomalie ou pollution environnementale
- et réduisant l'empreinte carbone de nos activités,

MAITRISER nos performances énergétiques à la fois en termes de consommations et de production d'énergie,

ASSURER un haut niveau de conformité à la réglementation et autres obligations.



AFIN D'ATTEINDRE CES OBJECTIFS, LE SITCOM S'ENGAGE A :

PROTEGER l'environnement,

SATISFAIRE aux obligations de conformité,

AMELIORER en continu son système de management environnemental afin d'améliorer sa performance environnementale.

L'équipe constituée de représentants de la Direction, de l'équipe d'encadrement de l'UVE et du service QSE a en charge la mise en place et le suivi du plan d'actions environnementales associé.

Par cette politique, le Sitcom Côte Sud des Landes affirme son engagement dans la maîtrise environnementale de l'Unité de Valorisation Energétique en lien avec l'ensemble de son personnel, ses partenaires et ses donneurs d'ordre.

Le Comité syndical,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VALIDE la Politique Environnementale du Sitcom, par laquelle le Sitcom Côte Sud des Landes affirme son engagement dans la maîtrise de la performance environnementale de l'unité de valorisation énergétique en lien avec l'ensemble de son personnel, ses partenaires et ses donneurs d'ordre.

PREND ACTE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication. *Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.*

Pour extrait conforme,
A Bénesse-Maremne, le 18 juin 2025

Le Président,
Alain CAUNÈGRE

